



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 23 JUILLET 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Délégués Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. LABAYLE, Vice-Président ; M. POMMIEZ, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUHEYTS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. ETCHEGARAY ; M. POMMIEZ à M. CAUSSE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 14 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS - EMPLOI DE CONSEILLER EN FORMATION.

Monsieur GRENADE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La nécessité d'optimiser l'offre de formation au Centre de Formation d'Apprentis dans un contexte de baisse significative de la taxe d'apprentissage conduit aujourd'hui à proposer au Conseil la création d'un emploi de Conseiller en Formation.

Ses missions porteront notamment sur :

- la promotion de l'offre de formation du Centre de Formation d'Apprentis ;
- la prospection des entreprises ;
- l'animation du réseau de prescripteurs ;
- l'élaboration d'outils de promotion du Centre de Formation d'Apprentis ;
- la participation aux actions collectives en faveur de l'apprentissage.

...

---

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 27 JUIL. 2010

Publié le 27 JUIL. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

  
Pierre GRENADE

Compte tenu de la nature des fonctions et des compétences exigées pour ce poste, cet emploi de catégorie B pourra être pourvu par un agent non titulaire recruté par voie contractuelle, conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération de cet emploi sera rattachée au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, selon la qualification et l'expérience du lauréat en la matière.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir créer l'emploi de Conseiller en Formation au Centre de Formation d'Apprentis et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	235
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.2 - Personnel contractuel
Objet de l'acte	O/J N 14:CFA: Emploi de conseiller en formation.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100723-235-DE
Date de transmission de l'acte	27/07/2010
Date de réception de l'accuse de réception	27/07/2010